



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
COMMUNE de CIVAUX

DEPARTEMENT de la Vienne
ARRONDISSEMENT de MONTMORILLON

OBJET :

**Délibération n°
2021-10-10**

Salle des fêtes –
Modification des
tarifs

*Le nombre des conseillers
municipaux en exercice est de 15*

Présent(e)s : 12

Excusé(e)s : 3

Pouvoir(s) : 3

Secrétaire de Séance :

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Municipal

**Séance ordinaire du onze octobre Deux Mille Vingt et
un à 20 h 30**

Le Conseil Municipal de la **Commune de Civaux**
Légalement convoqué le 07 octobre 2021
s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil
sous la présidence de
Madame Marie-Renée DESROSES- Maire

Votants : 15

Mesdames Marie-Renée DESROSES, Katia DUCROS, Roselyne
LE FLO'CH, Nadia LASNIER, Graziella NOUET, Séverine FREGEAI,
Céline FIBICH

Messieurs Adrien PAGÉ, Bruno COURAULT, Yannick BEUDAERT,
Bruno MALLET, David BONNEAU

Madame Christine BEGOIN

Messieurs Amar BELHADJ et Sébastien RINGENWALD

Madame Christine BEGOIN **donne pouvoir** à Mme Céline FIBICH
Monsieur Amar BELHADJ **donne pouvoir** à Mme Roselyne
LE FLO'CH

Monsieur Sébastien RINGENWALD **donne pouvoir** à Mme Marie-
Renée DESROSES

Madame Séverine FREGEAI

Madame le Maire présente au Conseil municipal :

La proposition des nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes et de ses
annexes :

	SALLE DES FÊTES + SALLE N°2 + CUISINES	SALLE N°2 + CUISINES
ASSOCIATIONS DE CIVAUX	75.00 € / jour de location Gratuité une fois par an (la 1 ^{ère} location)	
USAGERS ET ENTREPRISES DE CIVAUX	150.00 € / jour de location Forfait Week-end : 200.00 €	75.00 € / jour de location Forfait Week-end : 100.00 €

AR PREFECTURE

086-218600773-20211011-20211018_C10_LB-DE
Regu le 18/10/2021

EXTÉRIEURS A LA COMMUNE (Particuliers, associations, entreprises)	300.00 € / jour de location	150.00 € / jour de location
	Forfait Week-end : 500.00 €	Forfait Week-end : 200.00 €
CAUTIONS	SONO : 200.00 € (pour environ 15 000.00 € de matériel)	
	VAISSELLE : 50.00 €	
	PROPRETÉ (sols, murs, fenêtres, etc.) : 150.00 €	
ETAT DES LIEUX	Le vendredi soir avec la remise des clés Le lundi matin avec la restitution des clés.	

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- De bien vouloir se prononcer sur les propositions ci-dessus.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'UNANIMITÉ :**

Article 1 – D'accepter les tarifs tels que présentés et indique qu'ils seront applicables à compter du 1er janvier 2022.

Les délibérations sont signées au registre.
Rendue exécutoire par dépôt, publication
et notification en Sous-Préfecture
**Le Maire de Civaux,
Marie-Renée DESROSES**



Fait et délibéré les jours, mois et ans
susdits.
Pour copie conforme.
**Le Maire de Civaux,
Marie-Renée DESROSES**



Publiée le : 12 octobre 2021 Transmise au Représentant de l'État le : cf. AR Préfecture
Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il
peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux
mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR PREFECTURE

086-218600773-20211011-20211018_C10_LB-DE
Regu le 18/10/2021